

Question 02 : Conseils de quartiers et participation citoyenne dans le 14e

Madame la Maire,

Lors du conseil du 3 novembre 2020, vous avez annoncé pour le premier trimestre 2021 un travail préliminaire sur la refonte de la charte des Conseils de quartier.

Pouvez-vous nous donner des éléments sur la méthode que vous comptez adopter ? Des représentants des différents Conseils de quartier seront-ils associés au groupe de travail qui prendra ce sujet en main, afin que les modifications répondent à leurs besoins légitimes ?

J'attire votre attention à ce sujet sur les modestes dotations de ces conseils de quartier, d'autant plus en prévision des nombreux besoins que l'on peut attendre pendant et après la pandémie. Comme vous le savez, chaque Conseil de quartier dispose d'une enveloppe annuelle de 8264 € en crédit d'investissement et 3306 € en crédit de fonctionnement.

Pour mettre ces sommes en perspective, la participation des Conseils de quartier au réveillon solidaire s'élève en moyenne à 1000€, ce qui correspond déjà à un tiers des crédits de fonctionnement; en outre, cette année, certains Conseils de quartier ont voté une augmentation de leur participation à cet événement afin de pouvoir assumer les frais supplémentaires engendrés par les restrictions sanitaires.

Pouvez-vous, Madame la Maire, nous éclairer sur votre vision de long terme des moyens mis en œuvre par les Conseils de quartier ?